

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04277

Numéro SIREN : 815 254 206

Nom ou dénomination : A.M.C. BONNEAU

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2018 sous le numéro de dépôt 3843

A.M.C. BONNEAU

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 17 MAI 2018 Numéro : 3843

Société Par Actions Simplifiée au Capital de 500 Euros

Siège social : MILLY LA FORET (91490)
69 Rue du Général de GAULLE

R.C.S. EVRY 815 254 206

SIRET 815 254 206 00015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

L'An 2017, le 30 Juin à 18 heures,

Les Actionnaires de la Société Par Actions Simplifiée
« A.M.C. BONNEAU », au Capital de 500 Euros divisé en 500 actions d'1 Euro
chacune, dont le siège social est à MILLY LA FORET (91490), 69 Rue du Général de
GAULLE, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Ordinaire sur la
convocation qui leur a été faite par le Président de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André BONNEAU,
Président de la Société.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que
3 Actionnaires possédant 500 actions et représentant une somme de 500 Euros sont
présents.

Monsieur le Président constate en conséquence que la totalité du Capital
Social étant représentée, l'Assemblée réunit le quorum requis et peut valablement
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pauline M. A. BONNEAU

FB

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 31 Décembre 2016,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce établi par le Président,
- Examen et approbation des comptes dudit exercice,
- Quitus à Monsieur André BONNEAU,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs au porteur.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce établi par le Président,
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion établi par le Président, le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, le bilan et le compte de résultat, le texte des résolutions proposées à l'Assemblée, ont été adressés aux Actionnaires plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Sur sa demande, les Actionnaires reconnaissent expressément que les documents requis leur ont été adressés plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

P. V. J. H.

AB

Il est alors donné lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 du Code de Commerce. Il offre aux Actionnaires de leur fournir toutes précisions qu'ils désireraient recevoir.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016, et connaissance prise des comptes et du bilan, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans le rapport et faisant ressortir une perte de 781,71 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur André BONNEAU pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, s'élevant à 781,71 Euros, sur la Réserve Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

P. v. p. m.

AB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que les Actionnaires parties à ces conventions se sont abstenus de prendre part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

=====

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Actionnaires présents.

=====

Signature



A.M.C. BONNEAU

Société Par Actions Simplifiée au Capital de 500 Euros

Siège social : MILLY LA FORET (91490)
69 Rue du Général de GAULLE

R.C.S. EVRY 815 254 206

SIRET 815 254 206 00015

PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016, et connaissance prise des comptes et du bilan, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans le rapport et faisant ressortir une perte de 781,71 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur André BONNEAU pour sa gestion au cours de l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, s'élevant à 781,71 Euros, sur la Réserve Extraordinaire.

P. V. P. M. A. BONNEAU

AB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.B.', written over a horizontal line.

Bilan

Bon pour pouvoir + Signature N. A. BONNEAU
Bon pour l'ouvroir

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16
ACTIF			
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances & acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 120		2 120
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 120		2 120
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Créances			
Clients et comptes rattachés	540		540
Fournisseurs débiteurs			
Personnel			
Etat, Impôts sur les bénéfices			
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 799		1 799
Autres créances	3 001		3 001
Divers			
Avances et acomptes versés sur commandes	779		779
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	15 313		15 313
Charges constatées d'avance	918		918
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 351		22 351
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	24 471		24 471

Bilan

	Net au 31/12/16
PASSIF	
Capital social ou individuel	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	-782
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-282
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts	
Découverts et concours bancaires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	14 812
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 839
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat, Impôts sur les bénéfices	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	102
Etat, Obligations cautionnées	
Autres dettes fiscales et sociales	
Dettes fiscales et sociales	102
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	24 753
Ecart de conversion - Passif	
TOTAL PASSIF	24 471

Compte de résultat

	du 11/12/15 au 31/12/16 13 mois
PRODUITS	
Ventes de marchandises	22
Production vendue	329 463
Subventions d'exploitation	3 651
Autres produits	2
Total	333 137
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	
Autres achats & charges externes	333 424
Total	333 424
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.	
Impôts, taxes et vers. assim.	443
Autres charges	2
Total	446
RESULTAT D'EXPLOITATION	-732
Charges financières	5
Résultat financier	-5
RESULTAT COURANT	-737
Charges exceptionnelles	45
Résultat exceptionnel	-45
RESULTAT DE L'EXERCICE	-782

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AMC BONNEAU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 24 471 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 782 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 11/12/2015 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		2 120		2 120
Total		2 120		2 120
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				2 120

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports			2 120	2 120
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			2 120	2 120
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 379 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 120		2 120
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	540	540	
Autres	4 801	4 801	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	918	918	
Total	8 379	6 259	2 120
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 24 753 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 839	9 839		
Dettes fiscales et sociales	102	102		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14 812	14 812		
Produits constatés d'avance				
Total	24 753	24 753		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	14 812			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 14 812 euros.